



## APPEL D'OFFRES N° TP01/01-10

### **Travaux d'enlèvement de la chaussée rigide, de reconstruction de chaussée souple et de réfection de trottoirs, là où requis, sur l'avenue Bernard**

L'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal souhaite pourvoir aux travaux d'enlèvement de la chaussée rigide, de reconstruction de chaussée souple et de réfection de trottoirs, là où requis, sur l'avenue Bernard. À cette fin, les soumissions, sous enveloppes cachetées, portant la mention «**Travaux d'enlèvement de chaussée rigide, reconstruction de chaussée souple et réfection de trottoirs**» seront reçues jusqu'à 14 h, **le 11 mars 2010**, au Bureau d'arrondissement situé au :

543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Outremont (Québec) H2V 4R2

Elles seront publiquement ouvertes aux mêmes heures et jour, à la salle du conseil de l'arrondissement d'Outremont située au 530, avenue Davaar à Outremont.

Ne seront toutefois prises en considération que les soumissions présentées sur le(s) formulaire(s) de soumission fourni(s) à cette fin par l'arrondissement d'Outremont.

Pour tout renseignement technique, veuillez communiquer avec Monsieur Mathieu Gélinas, ing. - Infrastructures, de la firme « **Dessau Inc.** » au numéro 514 281-1033 poste 2163.

Ces formulaires, de même que les documents d'appel d'offres, peuvent être obtenus contre le paiement non-remboursable de la somme de cinquante dollars (50 \$), en argent comptant, ou sous forme de chèque visé émis à l'ordre de « **Ville de Montréal – Arrondissement d'Outremont** », et ce, à compter du 22 février 2010 à la réception du Bureau d'arrondissement à l'adresse suivante :

543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Outremont (Québec) H2V 4R2

Chaque soumission doit être accompagnée soit d'un chèque visé d'un montant correspondant à 10% du total de la soumission, tiré sur un compte inscrit dans une banque à charte canadienne ou dans une caisse populaire et payable à la « **Ville de Montréal – Arrondissement d'Outremont** », soit d'un cautionnement de soumission équivalent, valide pour une période de 90 jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Seuls les cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

L'arrondissement d'Outremont, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres.

Fait à Outremont, le 22 février 2010

Daniel Fleury  
Directeur  
Service des Travaux publics  
Arrondissement d'Outremont